

ADDRESS

to the European Parliament

by

Professor Dr. Walter Hallstein

President of the Commission

of the European Economic Community

Strasbourg

16 March 1967

4687/X/67-E

The wish has been expressed in this House that the Commission of the European Economic Community too should make known its views on the proposed non-proliferation treaty.

1. If at first I was somewhat hesitant about meeting this wish, that was simply because it is primarily for our friends in the Euratom Commission to express an opinion on this subject, and they can do so with greater competence. But I soon realized that, over and above the formal allocation of duties, there is a common measure of responsibility due to the fact that, merger or no merger of the Treaties or of the Executives, the task of uniting Europe constitutes a single entity inasmuch as its ultimate aim is full political unification. This common responsibility comes into play when we are faced with a set of facts which might jeopardize essential achievements of the policy of European integration.

It is in fact this concern which makes me speak in this debate, first in order to assure our colleagues of the Euratom Commission in their difficult position not only of our understanding but also of our sympathy and solidarity, and also in order to add some of our own remarks on the subject.

If these remarks are more in the nature of questions than of answers, this is for the same reason which made me refer to a situation that might jeopardize essential European achievements. This cautious "might" is used because our information on the technical, scientific and economic effects of the current project is limited and because, in addition, we are only talking about a draft, which, if I am correctly informed, has not yet been submitted to the conference in Geneva.

2. Before airing my questions, however, I want to make a preliminary remark in order to exclude any misunderstanding: I believe that there is nobody in this audience who does not regret the existence of these appalling atomic weapons of mass destruction and who does not endorse the aim of full nuclear disarmament. The same applies of course - if I have to mention it at all - to my colleagues in the Commission of the European Economic Community and to myself, who

.../...

consider it the task of our lifetime to establish on our continent, whose devastation during two world wars none of us will ever forget, a peaceful order that will endure. I will even go somewhat further. I also believe that an undertaking not to disseminate nuclear arms can be an effective instrument of nuclear disarmament. The general question, that arises for this if for no other reason, is whether the non-dissemination instrument provided in the present draft has been given a form that will really make it an instrument of disarmament. In this House and in this debate, such a question means in particular examining its compatibility with the aims of European integration policy.

3. I am of course, Mr. President, neither able to nor do I intend to speak about all aspects of the non-proliferation treaty, I am therefore not going into the security problems connected with the treaty, even where Europe is concerned, or into the complex problem of disarmament; I shall not ask whether it is politically wise to establish by treaty two groups of State with different legal rights; I shall not go into the history and the present state of the negotiations, nor will I raise the question whether this treaty could give the Soviet Union a right to intervene in the internal affairs of Europe west of the line established in Yalta.

4. The question which concerns us most immediately is rather whether the prospects of the task of unification started with the European Communities can be influenced and in particular be adversely affected by this treaty. The ultimate aim of this work of unification is full political union, and we have always defined this union as one which includes both non-economic foreign policy and defence policy. We therefore start from the assumption that one day this Europe, which would somehow be united even in defence matters, would be responsible for shaping its own defence policy. Would this not inevitably include the question of nuclear defence unless it had in the meantime been possible to secure nuclear disarmament in the world - which would of course be much more preferable? Or does a mandate exist already today - and who has it - to renounce this possibility and thereby commit the whole of Europe? Article 1 of the original American draft for the treaty, published on 17 August 1965, appears to have left these questions unanswered. Not so - it appears to me - the present draft and its preamble.

The question I am raising conceals no reproach, nor is it intended to cast suspicion on anybody. On that point I wish to be quite clear. In particular, I am in no doubt that it is still America's policy to promote European integration. For this reason I expect our American friends to be the first to understand the question I have put.

5. Apart from this basic question, there are the two sets of problems which affect the Euratom Community in particular.

The first of these includes

- (i) the danger of destroying the common market in fissionable material by re-establishing frontiers within the Community for reasons of security control - just when a complete customs union is within our grasp
- (ii) the danger of re-introducing nuclear inequality in the civilian sector, a danger that was happily precluded by the Euratom Treaty, and lastly
- (iii) the danger of an end to Euratom's autonomy in the control of nuclear affairs, and the adverse effects the treaty might have on some chapters of the Euratom Treaty - matters with which it is not for me to deal.

In the second group of problems we have the difficult questions of procedure and competence raised by the non-proliferation treaty.

For the moment I would rather not express any views on either set of questions, and I will confine myself to recall what has already been said on behalf of the Commission of the European Atomic Energy Community.

6. There remains a last aspect of these questions, that of economic policy. In this respect I think it useful to point to three problems without the thorough study of which it would seem difficult to answer the question of how there could be unhampered scientific and economic exploitation of nuclear energy.

Firstly: is the competitive position of the European nuclear industry threatened? Will it in particular still be in a position to supply fuel for reactors, which will be a decisive factor in the years ahead, at the same cost and on the same terms as for instance its rivals in the United States?

Secondly: is the supply of nuclear fuel to Europe safeguarded for the future? Are contractual agreements sufficient to ensure this? Is there any risk that nuclear fuel monopolies could be established? If so, in what ways will we be able to prevent their abuse?

And thirdly: will there be obstacles to the unhampered application of scientific advances in industry? Is there in particular sufficient guarantee that new processes will be kept secret? In this context I am less concerned with the nationality of the inspector than with the ability of a control body to construe doubtful cases and thus to enforce the divulgation of new industrial processes.

7. I cannot offer a final answer to any of these questions. But I think it indispensable that they should all be studied carefully and should be answered satisfactorily before final decisions are taken, decisions with no time-limit. The request for solidarity in the attitudes of our Member States tops my list of wishes in this difficult situation.

Intervention  
prononcée par le  
Prof. Walter Hallstein,  
Président de la Commission  
de la Communauté Economique Européenne  
devant le Parlement Européen  
Strasbourg - le 16 mars 1967

4687/X/67

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au sein de votre assemblée, le désir a été exprimé de connaître également l'attitude de la Commission de la Communauté économique européenne à l'égard du projet du traité de non-dissémination.

Si j'ai tout d'abord un peu hésité à répondre à ce désir, c'est uniquement parce que nos amis de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique sont qualifiés au premier chef, et avec plus de compétence que nous, pour prendre position sur ce point. Mais j'ai dû cependant me convaincre aussitôt qu'il existe, au-delà des délimitations formelles de compétence, un critère de responsabilité commune découlant du fait qu'avec ou sans fusion des traités ou des organes exécutifs, l'oeuvre d'unification européenne constitue une unité, dans la mesure où son objectif final est l'unification politique complète.

Cette responsabilité commune est en jeu chaque fois qu'il se produit un événement qui pourrait éventuellement compromettre les conquêtes essentielles de la politique d'intégration européenne.

C'est en effet ce souci qui m'amène à prendre la parole dans le présent débat, d'une part pour donner à nos collègues de la Commission d'Euratom, dans la situation difficile où ils se trouvent, l'assurance non seulement de notre compréhension, mais aussi de notre sympathie et de notre solidarité, d'autre part pour ajouter quelques remarques touchant les faits.

Si ces remarques touchant les faits sont plutôt des questions que des réponses, c'est pour cette même raison qui, tout à l'heure, m'a amené à parler d'un événement qui pourrait éventuellement compromettre des conquêtes européennes essentielles. Ce conditionnel prudent s'explique tout d'abord par les limites de notre information sur les incidences techniques, scientifiques et économiques du projet, ensuite par le fait que nous entamons la discussion d'un projet qui, si je suis bien au courant, n'a pas encore été présenté à la conférence de Genève.

Mais avant de poser mes questions, je voudrais, pour prévenir tout malentendu, faire une remarque préliminaire.

Je pense qu'il n'y a personne dans cette salle qui ne déplore l'existence des terribles armes atomiques de destruction massive et qui n'approuve l'objectif du désarmement nucléaire intégral. Il en va de même (est-il nécessaire de le souligner ?) de mes collègues de la Commission de la Communauté économique européenne et de moi-même, qui estimons que l'oeuvre de notre vie consiste à édifier un ordre pacifique durable sur notre continent, exposé dans deux guerres mondiales à des destructions dont chacun de nous gardera constamment le souvenir.

Je vais même un peu plus loin. Je pense aussi que l'obligation de non-dissémination peut être un moyen efficace du désarmement nucléaire.

.../...

C'est pourquoi la question générale qui seule se pose devrait être celle-ci : le moyen de la non-dissémination a-t-il trouvé une expression adéquate dans le projet de traité actuel ? Devant cette assemblée, et dans la présente discussion, ce point s'identifie essentiellement à la question de savoir si ce moyen de désarmement est compatible avec les objectifs de la politique d'intégration européenne ; car, bien entendu, Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure, et je n'ai pas non plus l'intention d'évoquer tous les aspects du problème de la non-dissémination.

Je n'aborderai pas les problèmes de sécurité en corrélation avec cet accord, même dans la mesure où ils intéressent l'Europe, je n'envisagerai pas dans toute leur complexité les problèmes que pose le désarmement, je n'examinerai pas s'il est politiquement avisé de fixer pour l'avenir dans un traité l'existence de deux blocs d'états, je ne ferai pas l'historique et le point actuel des négociations, je ne poserai pas la question de savoir si cet accord pourrait éventuellement accorder à l'Union soviétique un droit d'intervention dans les affaires intérieures de l'Europe à l'ouest de la ligne fixée à Yalta.

La question qui nous touche le plus directement est plutôt de savoir si les perspectives de l'oeuvre d'unification que nous avons entamée en créant les Communautés européennes sont intéressées par l'accord envisagé, et, notamment, si elles pourraient être compromises. Cette oeuvre d'unification tend à une union politique complète, c'est-à-dire, selon la définition que nous en avons constamment donnée, une politique qui inclut la politique étrangère dans ses aspects autres qu'économiques et la politique de défense. Nous sommes donc partis de l'hypothèse qu'il incombera un jour à cette Europe unifiée, sous une forme quelconque, même dans le domaine de la défense, de définir sa politique de défense dans l'exercice de ses responsabilités propres.

La question de la défense nucléaire n'appartient-elle pas nécessairement à cet ensemble de problèmes ? Sans doute, à moins qu'entretemps le désarmement nucléaire n'ait été réalisé à l'échelle mondiale, ce qui, bien entendu, serait de beaucoup préférable. Ou bien existe-t-il dès à présent une autorité habilitée à décréter le renoncement à cette possibilité en engageant l'Europe, et, si oui, quelle autorité ? Le projet américain original de l'accord, publié en date du 17 août 1965, semble avoir laissé la question sans réponse en son article premier. Il en va différemment, me semble-t-il, du projet actuel, qui apporte une réponse dans son préambule.

Dans la question que je pose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ne se dissimule aucun reproche, aucune suspicion. Je tiens à le dire expressément. Je n'ai en particulier aucun doute que la politique américaine d'encouragement à l'intégration européenne reste toujours valable. C'est pourquoi j'attends de nos amis américains tout d'abord de la compréhension pour la question posée.

A côté de cette question fondamentale, il existe les deux groupes de problèmes qui concernent plus particulièrement la Communauté européenne de l'énergie atomique. Le premier de ces deux groupes comprend le risque de supprimer le marché commun des matières fissiles en rétablissant des frontières à l'intérieur de la Communauté, le risque de rétablir l'inégalité nucléaire dans le secteur civil, le risque de mettre un terme à l'autonomie de contrôle de la Communauté d'Euratom et de compromettre la réalisation de certains autres chapitres du traité d'Euratom qu'il ne m'appartient pas d'examiner. Le second groupe comprend les problèmes

.../...



difficiles de procédure et de compétence que soulève le traité de non-dissémination.

Sur ces deux groupes de sujets, je voudrais pour l'instant m'abstenir de prendre position et me contenter de vous renvoyer à ce qui a été dit là-dessus au nom de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Il reste un dernier point de vue à examiner, à savoir l'aspect de politique économique de cet ensemble de problèmes. A ce propos, il me paraît utile d'attirer l'attention sur trois problèmes qu'il convient d'étudier en détail, sans quoi il ne sera guère possible d'apporter une réponse à la question de l'utilisation sans entrave de l'énergie nucléaire à des fins scientifiques et économiques;

Premier problème : la compétitivité de l'industrie nucléaire européenne est-elle mise en question ? En particulier, cette industrie sera-t-elle toujours en mesure d'offrir les combustibles nécessaires au service des réacteurs, qui présentera une importance décisive dans les années à venir, à égalité de coûts et de conditions avec, par exemple, ses concurrents des Etats-Unis ?

Deuxième problème : la sécurité de l'approvisionnement de l'Europe en combustibles nucléaires est-elle garantie pour l'avenir également ? Des arrangements par voie d'accords internationaux suffisent-ils pour obtenir cet objectif ? Existe-t-il un risque de voir se créer des monopoles des combustibles nucléaires ? Si oui, de quelles possibilités disposons-nous pour empêcher cet abus ?

Enfin, troisième problème : la faculté d'innovation sans entrave en matière de connaissances scientifiques dans le secteur industriel va-t-elle être limitée ? En particulier, le secret des procédés nouveaux est-il garanti ? A ce propos, il me semble que ce qui compte n'est pas tellement la nationalité de l'inspecteur, mais plutôt la possibilité pour une autorité de contrôle de créer de toutes pièces des cas litigieux et d'imposer ainsi la divulgation de procédés industriels nouveaux.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne dispose d'une réponse péremptoire pour aucune de ces questions. Mais j'estime indispensable qu'elles soient examinées de façon approfondie et reçoivent une réponse satisfaisante avant que des décisions définitives soient prises, surtout si, comme il est prévu, ces décisions sont valables pour une durée indéterminée. Je demande que tous nos Etats membres adoptent une attitude solidaire, et c'est là mon plus vif désir dans cette situation difficile.

---